

---

## Travaux en cours #4

A quelques semaines du lancement du Contrat de filière arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine, nous poursuivons la présentation des mesures qui vont être engagées dès 2018. Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir l'appel à projets "actions innovantes".

---

## L'appel à projet "Actions innovantes"

Cet appel à projets s'adresse à **tous les acteurs** de Nouvelle-Aquitaine.

Il a pour objet de **favoriser l'expérimentation** d'actions innovantes dans le secteur des arts plastiques et visuels. Il se fixe pour objectif de contribuer au financement d'actions qui :

- consolident le parcours de l'artiste,
- favorisent la coopération entre acteurs du secteur des arts plastiques et visuels et de l'écosystème large dans lequel ils s'insèrent,
- dynamisent et renforcent l'attractivité de la scène artistique régionale.

Quatre catégories d'actions et projets sont éligibles :

**- Actions favorisant le développement de coopérations nationales et internationales ;**

Accroître la connaissance et la reconnaissance des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine par l'organisation de rencontres avec des commissaires, responsables de structures, artistes et personnalités du monde de l'art extra-régionaux.

**- Actions de coopération dynamisant la scène artistique régionale ;**

Accompagner les projets dont l'objet est la dynamisation et la valorisation de la scène régionale, développer la complémentarité des structures et des territoires néo-aquitain et favoriser l'innovation en termes de gouvernance de projet.

**- Projets de collaborations artistes/structures/entreprise ;**

Développer l'expérimentation et l'innovation entre un artiste, qui favorise la porosité de savoir-faire, une structure, qui assure la mise en relation voire la communication et la diffusion autour du projet, et une entreprise qui partage ses compétences avec l'artiste et met à sa disposition des moyens humains et techniques.

**- Projets de recherche et compagnonnage artistique ;**

Permettre la liberté de création des artistes hors commande, l'innovation et la recherche "fondamentale" grâce à des projets en binôme entre un artiste et un accompagnateur déterminé en fonction de ses besoins.

Le montant de l'aide attribuée sera **plafonné à 15.000 €** et défini selon les dépenses éligibles pour chaque catégorie.

Pour cette année de lancement, l'appel à projet sera **publié début juillet** sur les sites du Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et sur [sodavi-nouvelleaquitaine.org](http://sodavi-nouvelleaquitaine.org). Les candidatures sont attendues **jusqu'au 16 septembre**.

Un **jury**, constitué de représentants de l'Etat, de la Région, de l'association issue de l'union des réseaux Cartel, Cinq,25 et Fusée et d'artistes, sera **spécifiquement constitué** pour porter un regard sur les différentes candidatures.

La liste des projets lauréats sera rendue publique au plus tard dans le cours du mois de novembre 2018.

---

## A suivre !

La prochaine newsletter sera consacrée à la création du réseau Astre, réseau arts plastiques et visuels commun à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine issu de l'union de Cartel, Cinq,25 et Fusée.

## Travaux en cours #3

### Inscriptions au lancement du contrat de filière

Pour participer au lancement du contrat de filière arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine, rendez-vous les 27 et 28 juin 2018 à Limoges et au Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière (87).

---

Le mercredi 27 : une programmation culturelle qui débute au Frac-Artothèque du Limousin Nouvelle-Aquitaine à 18h30, et se conclut par une exposition et un buffet à l'ENSA Limoges.

Le jeudi 28 : la présentation détaillée et la signature officielle du contrat de filière, le lancement de l'appel à projets 2018, ainsi qu'une programmation culturelle proposée par le Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière.

[Je m'inscris !](#)

A noter : les membres des réseaux Cartel, Cinq,25 et Fusée sont invités à participer, le 27 juin après-midi, à la première assemblée du réseau commun qu'ils formeront tous ensemble à partir de cette date !

---

Dès la semaine prochaine, les newsletters présentant le contenu du contrat de filière reprennent.

## A suivre !

Pour toutes informations, contactez la coordination du Sodavi Nouvelle-Aquitaine [contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org](mailto:contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org) / 05.87.21.30.45

---

## Travaux en cours #2

La dynamique du Sodavi se poursuit avec la rédaction d'un contrat de filière entre la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et les réseaux Cartel, Cinq,25 et Fusée. Vous êtes tou.te.s convié.e.s. à sa signature qui aura lieu le 28 juin prochain au Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière.

Cette série de newsletters rend compte de l'avancement du contrat de filière ; nous vous proposons aujourd'hui de découvrir les mesures qui seront portées par le réseau commun à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine actuellement en cours de constitution.

---

## Un rassemblement professionnel annuel

Le but de ce rendez-vous destiné aux acteurs du secteur en Nouvelle-Aquitaine est de favoriser les rencontres et les échanges sur les démarches d'expérimentation et d'innovation, sur la structuration de la filière des arts plastiques et visuels et le développement de ses acteurs.

Il permettra de poursuivre la dynamique d'inter-connaissance des professionnels du secteur engagée par le Sodavi. Il sera également un temps de réflexion sur les enjeux fondamentaux de la filière, notamment à travers des tables rondes organisées avec des invités extérieurs à la Région et/ou à notre domaine d'activité.

Ce rassemblement comprendra la présentation publique de rapports d'étapes annuels de la gestion du contrat de filière, dans l'idée d'établir des bilans réguliers de l'évolution de ce dernier.

Enfin, il inclura une programmation culturelle publique, en lien avec la structure-hôte et les acteurs associés du territoire proche, afin de profiter aux habitants du territoire-hôte.

La première édition de ce rendez-vous aura lieu dès l'automne 2018 ; il sera accueilli par une structure-hôte différente chaque année.

## Des journées "Bourses à projet" régulières

L'idée de ces journées est de favoriser tous les types de coopération entre les acteurs de la filière ; il s'agit de créer l'opportunité et les conditions de la rencontre entre les porteurs de projet quels qu'ils soient (collectivités, artistes, diffuseurs...) et de potentiels partenaires de toutes natures.

Chacune des éditions de ce dispositif sera portée par un acteur du territoire (structure de production, de diffusion, collectif d'artistes...). Le réseau jouera un rôle de coordination globale, notamment en veillant à la cohérence des contenus ainsi qu'à la diversité des lieux et des territoires d'accueil.

Les premières journées seront organisées dès la fin de l'année 2018, et pourraient être adossées à des événements préexistants au sein de certaines structures.

## Un projet de recherche et de récit portant sur les dynamiques artistiques de Nouvelle-Aquitaine

Ce projet a pour objectif de révéler les liens visibles et invisibles, formels et informels, matériels et intellectuels, qui existent ou qui pourraient se construire entre les acteurs des arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine.

Ce travail pourra se matérialiser sous différentes formes et différents supports (narrations, cartes, parcours, vidéos, applications...) en associant des partenaires selon la pertinence de leur activité avec chaque récit.

La mise en œuvre concrète de ce projet est prévue pour 2019.

---

## A suivre !

## Travaux en cours #1

Depuis ce début d'année, la dynamique du Sodavi se poursuit pour transformer en mesures concrètes les fruits de la réflexion engagée lors de la concertation. La rédaction d'un contrat de filière est actuellement en cours entre la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et les réseaux Cartel, Cinq,25 et Fusée.

Nous vous proposons, au fil des prochaines newsletters, de rendre compte de l'avancement de ces travaux, jusqu'à la signature du contrat de filière, qui aura lieu le 28 juin, et à laquelle vous serez tou.te.s convié.e.s.

Nous commençons aujourd'hui cette série par les mesures destinées à soutenir le parcours de l'artiste.

---

## Dispositifs en faveur des artistes : les organisations professionnelles associées

Une première réunion de travail a eu lieu entre des représentants des réseaux Cartel, CINQ,25 et Fusée et des représentants des organisations professionnelles nationales (USOPAVE, FRAAP et CIPAC) afin de solliciter leur expertise sur les chantiers suivants :

- Le développement d'une offre de formation adaptée aux artistes
- La mise en place d'un réseau d'interlocuteurs formés aux spécificités du travail des artistes plasticiens dans les différentes administrations auxquelles ces derniers ont affaire (Pôle Emploi, Urssaf, CAF, CPAM, etc.)
- La création d'un fonds de garantie facilitant l'accession des artistes à la location de logements et d'ateliers
- La création d'un barème minimum de rémunération des artistes

Ces propositions ont reçu l'adhésion de ces organisations qui assurent les réseaux de leur participation à la poursuite de ce travail. D'autres organisations professionnelles du secteur seront également invitées à rejoindre ce groupe.

## Définir un barème de rémunération

Concernant l'établissement d'un barème de rémunération, l'objectif est de l'intégrer à partir de 2019 aux règlements d'intervention des dispositifs d'aide de l'Etat et de la Région : les structures bénéficiant d'une subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ou de la Région Nouvelle-Aquitaine seraient alors amenées à appliquer *a minima* ce barème.

L'objectif est aussi de distinguer clairement, par cette mesure, ce qui relève de la rémunération de l'artiste et ce qui relève du défraiement ou du remboursement de frais de production.

Prochaine étape : établir une liste des types d'interventions réalisées par les artistes-plasticiens. Une réunion associant les réseaux territoriaux, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que les organisations professionnelles sera donc dédiée à ce travail.

---

## A suivre !